

Réunion du 18/11/2024

Soirée de débats entre OA et délégués

Procès-verbal

Liste des présences

Nom	Fonction	Présent	Absent
Manuel PEREMANS	Président – Trésorier	✓	
Toni DI PIERDOMENICO	Arbitrage	✓	
Aude NESTE	Secrétaire générale	✓	
Frédéric ADAM	Sport	✓	
Sophie VAN DE BORNE	Communication	✓	
Laurence KIPS	HR	✓	
Philippe D'HONT	Logistique – Ethique	En ligne	
Jean-Marc DELMARCHE	Province Nature	✓	
Joëlle CARRETTE	Province BBW	✓	
Philippe ESTIEVENART	Province Namur	✓	
Francis COLLIN	Province Liège	✓	
Guy SCARCERIAUX	Province Hainaut	✓	
Cathy CAERELS	Province Luxembourg		Excusée
Thierry NICOLAY	Secrétaire administratif	✓	

Lieu : Centre Adepts de Loverval

Ordre du jour

1. Points des délégués.....	2
1.1. Assurance.....	2
1.2. Communication des décisions prises en OA.....	2
1.3. Communication concernant les championnats.....	3
1.4. L'Archer et la newsletter.....	3
1.5. La tenue sportive et la consommation d'alcool lors des compétitions.....	4
1.6. La reconnaissance de la catégorie barebow dans les inter équipes.....	4
1.7. Horaires des compétitions.....	5
1.8. La fonction du délégué de province.....	5
1.9. Informations diverses.....	5
2. Points de l'OA.....	6
2.1. Augmentation des cotisations.....	6
2.2. Création d'une cotisation club.....	7

2.3.	Création de hubs pour les jeunes	7
2.4.	Présentation des comptes et des actions haut niveau	7
2.5.	Ethique et tabagisme	8

Le président ouvre la réunion à 19h10.

1. Points des délégués

1.1. Assurance

Point des délégués : QUID de l'assurance ?

Réponse de l'OA : Lors de la réunion du 16/05, la question de l'assurance avait été discutée. Tous les délégués de province avaient un avis positif quant à la souscription à l'assurance, à l'exception du délégué de la province nature, les clubs de la province nature n'ayant pas véritablement de matériel à assurer. Suite à cette réunion, l'OA a validé la souscription, et a entrepris des démarches pour s'affilier auprès d'Ethias. Une réponse de leur part nous est revenue mi-novembre : l'assurance prendra effet le 01/01/25.

Le coût de l'assurance ne sera pas refacturé aux clubs (ce qui n'est donc pas préjudiciable pour les clubs de la province nature). Les conditions particulières du contrat seront diffusées aux clubs, et publiées sur le site.

1.2. Communication des décisions prises en OA

Point des délégués : Les décisions prises en OA concernant les remises de prix et taxes de tir, prix de participation aux compétitions n'ont pas été communiquées aux clubs de façon claire.

Réponse de l'OA : Il est prévu que Thierry diffuse les communications/décisions de l'OA à la suite de chaque réunion. Par ailleurs les PV des réunions sont disponibles en ligne dès qu'ils sont signés. Certaines décisions de l'OA n'ayant pas été mises à jour dans les règlements, celles-ci seront d'application dès mars 2025.

NB : Thierry était seul pour gérer l'administration de la LFBTA jusqu'à présent, et a subi la charge de travail très importante de début d'année.

1.3. Communication concernant les championnats

Point des délégués : QUID du classement provisoire du championnat de Ligue ?

Réponse de l'OA : Thierry a retravaillé les fichiers de gestion de points pour les simplifier : les fichiers du circuit des 25m et de la Coupe des Clubs sont désormais à jour. Le classement provisoire du championnat de Ligue est en cours de rédaction.

NB : Thierry souhaite souligner qu'il faut que les clubs soient plus attentifs à la façon dont les points de leurs compétitions sont encodés : beaucoup d'erreurs de matricules, de catégories mal attribuées, des noms et prénoms mal orthographiés, des catégories mal écrites. Thierry souligne que ces erreurs peuvent avoir un impact sur le reste de la chaîne de traitement (ex : une catégorie mal renseignée qui entraîne une mauvaise attribution de points dans le classement de la Coupe des Clubs).

L'OA précise qu'afin d'avoir des résultats de compétition homogènes, l'OA a pour objectif de mettre à disposition un logiciel permettant à tous les clubs d'encoder les résultats de leurs compétitions. Cela permettra de gagner du temps non seulement lors de l'édition de résultats de compétitions, mais aussi pour réaliser les différents classements régionaux ou nationaux.

NB : Jean-Marc insiste pour que la province nature soit impliquée en cas de mise en place d'un logiciel d'encodage de points, en raison des arcs différents/supplémentaires que comportent les tirs de parcours par rapport au tir sur cible.

Point des délégués : QUID des dates et lieu du championnat de Ligue ?

Réponse de l'OA : Un projet de candidature nous a été transmis par FAO, l'OA est en attente du dépôt de candidature officiel.

Point des délégués : QUID des dates et lieu du championnat de Belgique jeunes ?

Réponse de l'OA : Aucune candidature officielle n'a été déposée en RBA, mais la BSV a fait part d'un projet porté par le club de KJSS (Rumst).

1.4. L'Archer et la newsletter

Point des délégués : La communication au niveau de la newsletter est trop axée sur les élites.

Réponse de l'OA : L'OA rappelle que le haut niveau représente la vitrine de notre fédération ainsi que plus de 50% de notre budget et de notre capacité. Il est donc normal que les médias de la fédération y fassent souvent référence. Cependant, après analyse des différentes newsletters, le haut niveau s'avère ne pas dépasser la moitié des articles de la newsletter : les membres de l'OA ne comprennent donc pas ce point.

Point du délégué du Hainaut : Un sondage a été réalisé auprès des clubs de la province de Hainaut pour évaluer l'avis des archers quant à la communication de la Ligue, après que les archers l'aient demandé à leur délégué. Les archers ont pu donner leur avis à propos de la suppression du magazine L'Archer et de la newsletter digitale. Seuls 50% des clubs hennuyers ont répondu au sondage. Parmi ceux-ci, environ 50% préfèrent une communication papier, et 50% préfèrent une communication digitale. Guy regrette la fracture numérique engendrée par le passage au numérique des communications aux membres.

NB : Le nombre de répondants ni la proportion de répondants par rapport au nombre total d'archers de la province n'a pas été précisé.

Réponse de l'OA : L'OA rappelle que la question du magazine L'Archer a déjà été discutée à plusieurs reprises notamment lors de la réunion du 16/05 avec les délégués où tout le monde est arrivé aux mêmes conclusions : le magazine est trop coûteux et trop énergivore pour poursuivre en version papier. Afin de moderniser et professionnaliser la fédération, l'OA a décidé d'opter désormais pour une communication digitale, qui s'avère en plus être bien moins coûteuse.

L'OA ne comprend donc pas l'utilité de ce sondage, qui ne changera pas la charge de travail qui se trouve derrière l'élaboration de chaque numéro de L'Archer, que nous n'avons pas/plus la capacité de réaliser. Les membres de l'OA préfèrent mettre leur énergie sur la rédaction d'une newsletter mensuelle, qui comporte 5 à 7 articles par édition. De plus, la newsletter permet de toucher un public plus large que les membres de la fédération, puisque nos partenaires institutionnels et nos pouvoirs subsidiant, la reçoivent également.

NB : L'OA a également signé une convention de partenariat avec le réseau de médias de proximité, pour promouvoir le tir à l'arc et la LFBTA.

Un partenariat a été signé avec A-Sport qui regroupe une douzaine de médias locaux. Ce contrat est signé pour une période de 4 ans. Les médias nous proposent de mettre à disposition les reportages sportifs concernant le tir à l'arc, de produire et diffuser des capsules numériques, d'assurer la diffusion de contenus, de participer à la coproduction et à la diffusion de finales ou d'événements majeurs (moyennant paiement de la ligue) ...

En contre-parti, la ligue s'engage à partager les contenus sur nos canaux, les informer de nos événements, contribuer à des actions de branding, etc.

1.5. La tenue sportive et la consommation d'alcool lors des compétitions

Point des délégués : QUID de l'interdiction du jean en compétition ?

Réponse de l'OA : Les jeans sont interdits en championnats, en BAIC/BAOC et Lotto Cup. Le jean est néanmoins autorisé dans les autres compétitions.

NB : Toni précise que le jean est bien interdit par le règlement WA, qui s'applique aux championnats internationaux et aux JO. Dans les autres compétitions internationales (ex : GT Open à Strassen les 16-17/11/24), de nombreux archers internationaux tirent en jean.

Point des délégués : QUID de l'interdiction de l'alcool en compétition ?

Réponse de l'OA : Le point a été éclairci dans le ROI.

1.6. La reconnaissance de la catégorie barebow dans les inter équipes

Point des délégués : QUID de la reconnaissance de la catégorie barebow ? Si le point est bien dans les règlements, il n'est pas appliqué par tous les clubs, d'autant qu'il y a de plus en plus d'archers barebow et longbow.

Réponse de l'OA : A ce jour dès qu'il y a deux équipes, alors un classement spécifique est établi. Dans le cas où il y a moins de deux équipes barebow, celle-ci est intégrée au classement recurve. Il n'est pas exclu de changer le règlement dans la mesure où les archers barebow et longbow sont de plus en plus nombreux.

NB : Thierry souligne que d'un point de vue gestion, intégrer un type d'arc à une autre catégorie (de barebow à recurve) est très pénible.

1.7. Horaires des compétitions

Point des délégués : Serait-il envisageable d'avoir plus de flexibilité dans les horaires (ex : commencement de compétition de 8h30 à 9h) ?

Réponse de l'OA : Il n'est pas exclu de supprimer les règles horaires, et de laisser la liberté au club de fixer les horaires de leur compétition, tout comme cela a été effectué pour les tarifs de compétition.

1.8. La fonction du délégué de province

Point des délégués : Il faut définir clairement la fonction de délégué de province. Le constat est que les délégués ne servent plus tout à fait à la communication, que ce soit du haut vers le bas ou du bas vers le haut.

Réponse de l'OA : Ce rôle sera à redéfinir pour que chacun se sente valorisé, mais malheureusement ce n'est pas un dossier prioritaire de l'OA qui est encore aujourd'hui très absorbé par l'opérationnel, et se concentre notamment sur le fait de remplir nos obligations auprès de l'Adeps (ex : rédaction de demande de reconnaissance de la fédération, plan programme haut niveau, plan programme de formation etc.)

Aude souligne qu'elle aimerait que l'on cesse d'envisager les délégués uniquement d'un point de vue vertical et/ou uniquement comme outil de communication OA-archers, mais plutôt horizontal, pour coconstruire ensemble pour la LFBTA, en faisant appliquer en provinces des objectifs définis par l'OA. L'ensemble des délégués maintiennent que la communication du haut vers le bas n'est effectivement plus nécessaire en raison des outils mis en place par la fédération, mais qu'en revanche les délégués permettent de maintenir une communication du bas vers le haut, voire de répondre directement aux questions des archers sans que ceux-ci n'aient à passer par Thierry ou pas les membres de l'OA. La communication verticale n'est pas incompatible avec la communication horizontale.

1.9. Informations diverses

- 1) La Province du Luxembourg projette de faire des interclubs et/ou des BAIC/BAOC.
- 2) La Province du Hainaut va renouveler ses délégués de province (et suppléant) le 10 janvier.
- 3) Deux postes d'administrateurs seront à pourvoir au sein de l'Entente Hennuyère (10/01/2024).

2. Points de l'OA

2.1. Augmentation des cotisations

Proposition de l'OA : L'OA souhaite augmenter le prix des cotisations afin d'engager du personnel pour faire fonctionner la LFBTA, et décharger les administrateurs qui sont actuellement très opérationnels et n'ont donc pas assez de temps pour s'occuper du stratégique.

Questions des délégués : Le budget dépensé pour soulager le travail des membres de l'OA ne serait-il pas au détriment des clubs et archers qui attendent du support concret (assurance, matériel, ...) ? En cas d'engagement de personnel administratif, que devient le travail des membres de l'OA ? De plus, avec les commissions mises en place n'y aurait-il pas dispersion des ressources ?

Réponse de l'OA : Les cotisations n'ont plus augmenté depuis 2017, (en fait depuis 2014, où l'augmentation validée en AG a été de 3,00€ répartie sur 3 années). La volonté de l'OA est de réaliser une indexation automatique de la cotisation pour que celle-ci évolue en même temps que l'évolution du coût de la vie. Lors de l'AG 2024, une analyse avait été réalisée sur l'évolution des prix depuis 2017. Celle-ci démontrait une augmentation de 25%, soit 7,50€.

De plus, la charge administrative de la gestion d'une ASBL et d'une fédération a considérablement évolué depuis quelques années. Plusieurs administrateurs travaillent entre 5 et 10h en moyenne par semaine, sans aucune rémunération, en plus de leur travail, de leur vie sportive et de leur vie de famille. Nous constatons une difficulté de recruter des administrateurs bénévoles au sein de la fédération de peur de ne plus avoir de vie.

Par ailleurs, plusieurs clubs se plaignent du long délai de traitement de leurs demandes (mise en ligne des invitations, des résultats, traitement des assurances, questions sur les ASBL, la gestion des membres, ...). Ceci ne peut évoluer si nous ne disposons que d'une personne à temps plein pour réaliser toutes les tâches de la bonne gestion d'une fédération : l'OA souhaite professionnaliser notre fédération, ce qui ne peut se réaliser sans la mise à disposition de moyen pour arriver à ces objectifs.

Il y a par exemple de nombreuses plaintes (fondées) depuis des années concernant notre site internet. Si nous souhaitons faire évoluer celui-ci, nous avons besoin de fonds pour en réaliser un nouveau, assurer la mise à jour de celui-ci, ainsi des personnes pouvant gérer celui-ci en y ajoutant des articles, documents, et ce dans les meilleurs délais. De plus, celui-ci doit être lié à notre système de gestion des membres, déjà été décrié à plusieurs reprises par l'Organe d'Administration depuis des années, qui n'a pas rempli les exigences demandées. Nous souhaitons bénéficier d'un nouveau logiciel de gestion, cependant, à l'heure actuelle, ceux-ci sont beaucoup plus coûteux qu'auparavant (15.000€/an au lieu de 3.000€/an auparavant).

Nous souhaitons aussi réaliser de nombreux projets pour faire évoluer notre sport (ex : réalisation de compétitions nationales, projets jeunes, détection, haut niveau, etc.) : tout cela demande de la capacité pour la mise en place de ceux-ci.

Le rôle d'un administrateur d'une fédération sportive n'est pas de mettre en place des projets, réaliser des compétitions : il est de définir une vue, des objectifs à long terme, et de définir les priorités, etc. Or à ce jour, les administrateurs effectuent énormément de travail opérationnel : la mise à jour des règlements et le suivi de ceux-ci relèvent d'une charge de travail très importante et demandent des compétences spécifiques. Il en va de même pour la gestion des ressources humaines ou la comptabilité, qui nécessitent d'être omniprésent et représentent des responsabilités importantes. A la suite du débat, les délégués expriment que (dans la majorité) les clubs ne sont pas réticents à une augmentation de la cotisation, surtout au vu des arguments énoncés ce jour. Cependant, cela dépend de l'augmentation demandée. L'OA annonce qu'il n'a pas été possible de réaliser cette analyse car nous n'avons pas encore une vue claire sur la comptabilité 2024 à ce jour, cependant, nous pensons que celle-ci serait de 10 à 20€. (Cfr point infra)

2.2. Création d'une cotisation club

Proposition de l'OA : Parmi les nombreuses pistes de réflexion concernant les réformes administratives et financières à implémenter en LFBTA, l'OA envisage la création d'une cotisation de club. Celle-ci impliquerait des avantages aux clubs s'ils comportent des arbitres, des initiateurs, s'ils organisent des compétitions, etc. Ceci constituerait une première étape vers la labellisation des clubs.

Cette cotisation club aurait un double avantage : d'une part, associée à la suppression des taxes de tir et de la refacturation des assurances, elle permettrait de réduire considérablement le temps de travail opérationnel des administrateurs en supprimant le suivi financier individuel de chaque club (réalisation de notes de créances spécifiques, suivi financier, rappels, etc.). D'autre part, elle permettrait également d'avoir un levier financier sur des objectifs imposés par nos pouvoirs subsidiant, et sur des objectifs long termes que l'OA souhaite mettre en place (ex : présence dans chaque club d'un arbitre actif, de deux initiateurs, organisation d'une compétition longue distance, d'une compétition en salle, etc.).

Avis des délégués : Les délégués craignent qu'une proportionnalité n'étant pas possible, ce soit préjudiciable aux clubs les plus petits. Les délégués ont soumis l'idée de réaliser une augmentation des taxes de tir. En conclusion, cette idée ne rencontre pas une adhésion et ne sera pas poursuivie

2.3. Création de hubs pour les jeunes

Point de l'OA : L'OA a mis en place des « hub » : ce sont des antennes du pôle jeunes délocalisées en provinces. Cela permet aux jeunes de s'entraîner en plus des stages communs à Loverval. Actuellement il y a un hub en région bruxelloise, ainsi qu'un hub en province de Liège. Il y a pour projet d'en créer un en province de Namur.

2.4. Présentation des comptes et des actions haut niveau

Point de l'OA : L'OA n'a à ce jour pas reçu d'informations de la part de l'ASIF en charge des comptes de la Ligue.

Point de l'OA : L'OA a réalisé plusieurs actions visant à soutenir les archers de haut niveau qui ne sont pas sous statut (ne bénéficiant pas d'un subside). Voici le bilan des bénéfices réalisés :

Actions	Bénéfices
Compétition de sélection du 18/05 à Loverval	589,47 €
Vente de gaufres, pralines et carrés confiture	1 122,84 €
Championnat de Belgique Jeunes Longues distances	942,13 €
Weekend réglages d'arc	106,78 €
Don	200,00 €
Total	2 961,21 €

Ces bénéfices ont permis de soutenir les archers ayant eu des dépenses cette année et s'étant investis sur au moins l'une des actions ci-dessus, qui ont été remboursés de leur frais sur l'année. En revanche, en raison du peu d'engouement rencontré chez les élites, et du peu de bénéfices engendrés (proportionnellement au nombre d'heures investies par les membres de l'OA qui ont à nouveau été très opérationnels, ainsi que par l'ensemble des bénévoles), l'OA ne souhaite pas réinvestir du temps dans ce type d'actions.

2.5. Ethique et tabagisme

Point de l'OA : L'OA rappelle que chaque club doit disposer d'un référent éthique. Une communication auprès des contacts club suivra.

Point de l'OA : A partir du 31 décembre 2024, la loi étend l'interdiction de fumer aux terrains de sport : les clubs sont donc également impactés par cette obligation. L'interdiction de fumer doit être clairement et suffisamment signalée. Attention, les produits à base de tabac et tous les produits similaires destinés à être fumés sont soumis à l'interdiction de fumer : cela inclut les cigarettes électroniques (avec et sans nicotine) et les produits à fumer à base de plantes. Des zones fumeurs situées à l'abri des regards et clairement délimitées peuvent être installées. Ces zones ne sont pas des zones de transit et sont conçues de manière à éviter les inconvénients de la fumée. Des amendes pourraient être infligées et même une fermeture des lieux. Une communication aux référents éthiques et aux contacts clubs sera envoyée.

La réunion est clôturée à 23h15.

Signatures